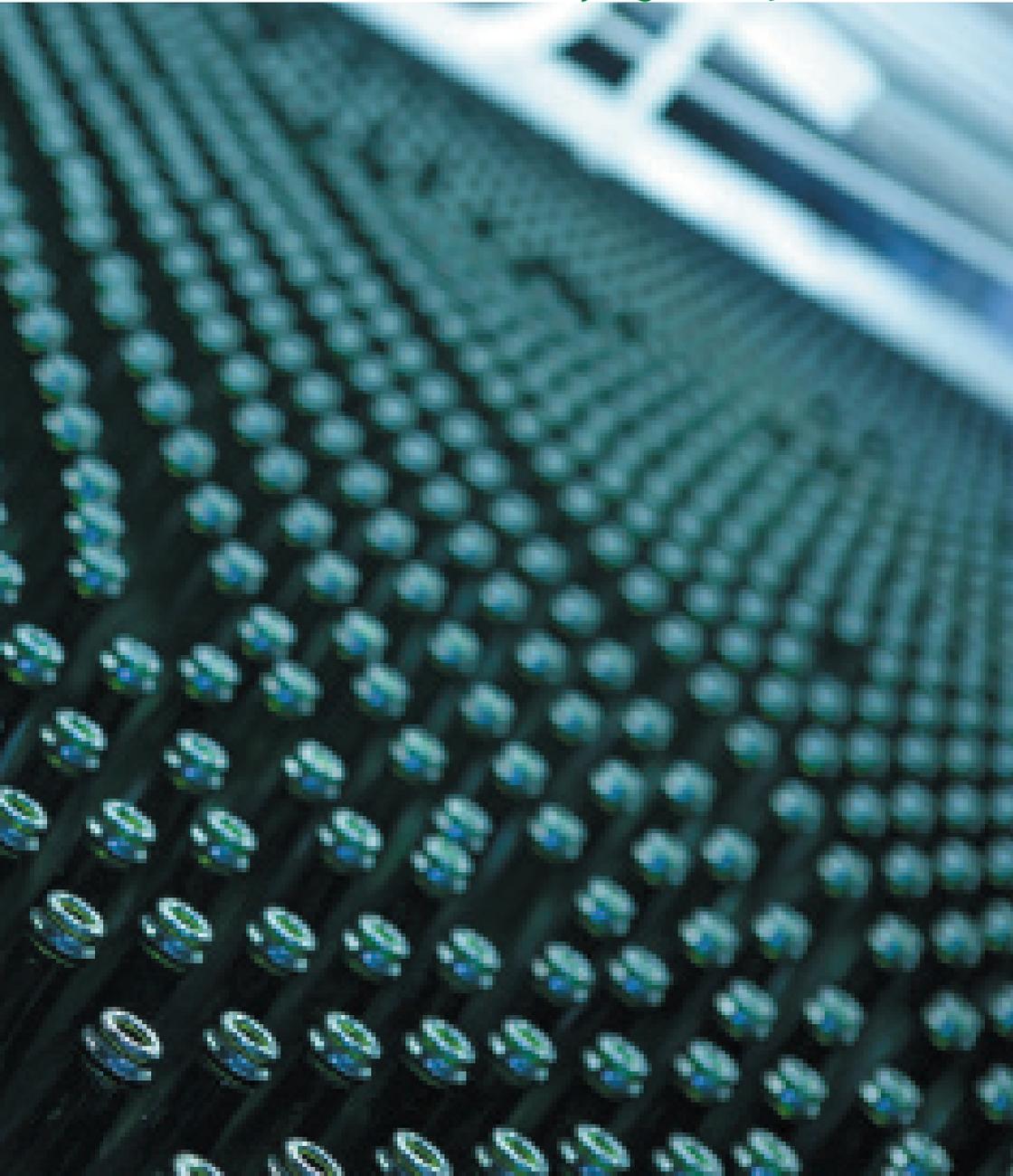


territoire

Loches Développement Durable

La lettre sur le tri sélectif et le recyclage - n°8 - juin 2012





Le geste verre !

Après le papier en décembre dernier, nous consacrons cette 8^{ème} Lettre du Tri au recyclage du verre sur notre territoire.

En effet, en tonnage collecté, le verre est le premier déchet valorisé avec 916 tonnes recyclées en 2011, soit près de 40 kg par habitant. En 1998, c'étaient 500 tonnes !.

Si le taux de recyclage du verre d'emballage consommé en France atteint aujourd'hui 66 %, il en reste encore 34% qui rejoignent le centre d'enfouissement. Dommage quand on sait que 100% du verre d'emballage est recyclable et qu'une tonne de verre collectée rapporte un peu plus de 20 € à la Communauté de Communes.

Chaque geste de tri compte, pour l'environnement et également pour le porte-monnaie, en témoigne la baisse globale de fiscalité proposée par les élus de Loches Développement pour 2012.

Nous vous remercions donc pour vos efforts constants pour réduire toujours plus notre production de déchets et en améliorer le tri.

Pour tous renseignements sur vos déchets ou pour toutes suggestions sur l'amélioration du service, vous pouvez à tout moment solliciter le service Déchets de Loches Développement (02 47 91 19 20 ou dechets.menagers@lochesdeveloppement.com).

Bien à vous,

Loïc BABARY
Vice Président de la CCLD
en charge du Service Déchets ménagers

EVOLUTION DES TAUX DE TEOM €

L'Assemblée plénière de la Communauté de Communes a voté le 15 mars dernier le budget du Service Déchets et les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2012 (TEOM, 73% des recettes du service).

Nouveauté :

Des tranches de TEOM simplifiées (4 tranches au lieu de 6), plus lisibles pour l'usager en fonction du service rendu et surtout des taux de TEOM baissés pour 90% de la population (pour mémoire, la TEOM est payée annuellement avec la Taxe Foncière)

TRANCHE 1 (10,80%) :

Bâtiments collectés en porte-à-porte sur le territoire de Loches Développement (sauf communes de Loches, Beaulieu et Cormery).

TRANCHE 2 (9,70%) :

Bâtiments collectés en porte-à-porte à Beaulieu-lès-Loches, Cormery, Loches (deux fois par semaine pour les OM).

TRANCHE 3 (7,50%) :

Bâtiments collectés en porte-à-porte une fois par semaine à Loches

TRANCHE 4 (5,00%) :

Bâtiments non collectés en porte-à-porte sur le territoire de Loches Développement.

Les efforts de tous pour mieux trier et surtout pour diminuer notre production de déchets sont impératifs pour maintenir ce cap !

Mis en place dans les années 70 puis généralisé, le recyclage du verre est le geste de tri le plus connu et pratiqué des français : 7 bouteilles sur 10 sont aujourd'hui recyclées, l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement étant de 8 dès cette année.

Les enjeux : capter la plus grande partie possible du verre consommée dans le lochois, prévenir les erreurs de tri et donc l'enfouissement à Chanceaux, conforter les recettes pour la collectivité (en 2011, la vente de verre a rapporté à la Communauté de Communes environ 20 000 €).

117

C'est le nombre de colonnes d'apport volontaire dédiées au verre sur le territoire de Loches Développement. Il y en a sûrement une près de chez vous !



Produits autorisés

Produits interdits



Le cycle de vie du verre est la parfaite illustration du développement durable :

1. Le Verre doit être déposé uniquement dans les colonnes d'apport volontaire.



Le verre collecté est recyclé à 100% à condition qu'il ne contienne pas de porcelaine, faïence, grès, verres armés, ampoules d'éclairage, lampes, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir, etc.

2. Que devient le verre collecté dans les colonnes ?

Après stockage provisoire au centre de tri COVED à Chanceaux-près-

Loches, le verre est acheminé vers les centres de traitement agréés par St-Gobain Emballage dans l'Aisne ou la Loire. Le centre de traitement débarrasse le verre de ses impuretés, le broie pour en faire du calcin, prêt à redevenir du verre.



3. Le verrier utilise le calcin ainsi produit qui constitue sa principale matière première : fondu à 1500°C, il est ensuite soufflé pour donner de nouveaux emballages en verre.



sofflé pour donner de nouveaux emballages en verre.

4. L'embouteilleur conditionne ses produits dans des emballages en verre recyclé (vins, jus de fruits, etc.)

qui rejoindront les circuits de vente et les consommateurs-triers.

Question/réponse

Pourquoi ne met-on pas dans les colonnes d'apport volontaire la vaisselle en verre ou le verre à vitre par exemple ?

Ces types de verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage, ce qui rend impossible leur intégration au processus de recyclage.

Ces produits doivent être jetés avec les ordures ménagères.

Faut-il laver les emballages en verre et enlever les étiquettes ? NON, le papier s'élimine sans problème lors du recyclage. De même, le lavage est inutile et gaspille de l'eau !

Chiffres Clés

De mai 2011 à fin avril 2012

(12 mois)

Ordures ménagères collectées :

5 361 tonnes (+1,5% par rapport aux 12 mois précédents)

Tri sélectif collecté : 251 tonnes (+4,4%)

Verre : 905 tonnes (- 1,2%)

Papier : 452 tonnes (+7,5%)

Fréquentation des deux déchetteries :

37 181 visites



Horaires des déchetteries

Pensez à votre carte d'accès, elle est obligatoire et vous est délivrée sur place gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

CHANCEAUX-PRÈS-LOCHES

La Baillaudière

Tél. 06 81 93 47 62

lundi au samedi - Horaires d'été
8h - 12h et 14h - 18h

Fermée le dimanche et les jours fériés.

le mardi matin est réservé aux artisans, entrepreneurs et commerçants, ainsi qu'aux particuliers munis d'un véhicule supérieur à 2 m de hauteur et moins de 3,5t.

TAUXIGNY

Le Bois-Joly - Tél. 02 47 43 18 66
mercredi, vendredi et samedi

8h - 12h et 14h - 18h

Fermée les jours fériés.

Rappel

Horaires du du 1^{er} novembre
au 31 mars 8h00 - 12h00 et
13h00 - 17h00.

Prix des composteurs

320 litres, pour un
jardin de - de 500 m² : 18 €

620 litres, jardin

jusqu'à 800 m² : 23 €

800 litres, jardin de +

de 800 m² : 34 €

Prix des bacs

(à commander auprès
de votre Mairie ou de
Loches Développement)

Bacs OM et tri :

120 litres : 15 €

180 litres : 20 €

240 litres : 44 €

340 litres : 62 €

Jours fériés

jusqu'au 30 novembre 2012 :
mercredi 15 août
et jeudi 1^{er} novembre

Un guide de compostage
et une poubelle de cuisine
vous seront également
remis gratuitement.



Rédaction : Service Déchets de la CCLD - Conception/ Réalisation : agence stela

Crédits photo : @stephan larroque et verre-avenir.fr - Impression : Rivoton Imprim'vert sur papier recyclé Cyclus

Communauté de Communes Loches Développement

12 avenue de la Liberté - BP 142 - 37601 Loches cedex - Tél. 02 47 91 19 20 - www.lochesdeveloppement.com



ECO
EMBALLAGES